



Conseil Municipal COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 23/07/2018 à 19 heures 00 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents : M. AVIAS Cyrille, Mme BANNIER Marie-Claude, M. BOURGEOIS David, M. BOYER Joël, Mme CHARROUD Annie, Mme DONDEY Patricia, M. GIAUFRET Hervé, M. LAVIALLE Patrick, Mme MAYRAS Françoise, M. OURAK Farid, M. RAVEL Pascal, M. SOULAVIE François, M. SOUTEYRAND Marc, Mme TROUILLAT Geneviève

Procuration(s) : M. ARNAUD Thierry donne pouvoir à M. SOULAVIE François, Mme DUNY Viviane donne pouvoir à Mme TROUILLAT Geneviève

Absent(s) : M. HARMAND Philippe, Mme PARIS Laurence

Excusé(s) : M. ARNAUD Thierry, Mme BARACAND Nathalie, Mme DUNY Viviane

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. SOUTEYRAND Marc.

Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum est atteint.

Après l'appel des Conseillers Municipaux, M. AVIAS Cyrille est désigné(e) à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2018

Ce document est approuvé à l'unanimité

Dossiers soumis à délibération

1 - Intervention de M. CHABANIS - Projet de commerces à Pont d'Ucel

Monsieur Marc SOUTEYRAND réaffirme l'importance du projet de construction d'un regroupement de commerces sur la commune pour les membres du conseil municipal et lui-même.

Le dossier avec M. PERRUCHON n'a malheureusement pas pu aboutir pour des raisons financières. Aussi, les permis ont été annulés.

Le projet est relancé à partir de l'étude réalisée à l'époque par le CAUE. Monsieur le Maire rappelle que cette étude proposait deux bâtiments et laisser le champ visuel libre au niveau de la sortie du parking de la mairie.

Il présente Monsieur Jean-Claude CHABANIS, promoteur d'opérations immobilières sur Aubenas, qui a étudié le dossier et qui est prêt à s'investir dans ce projet.

Monsieur Jean-Claude CHABANIS remercie les membres du conseil municipal pour l'accueil.

Il fait circuler des esquisses de sa vision du projet. Celles-ci se présentent sur deux niveaux de 400 m² scindés en deux bâtiments (comme proposé par le CAUE) soit une surface totale de 800 m². Il a voulu un projet plus modeste tourné vers une activité de service.

De plus la nature du sol, le dénivelé du terrain (6 m) ainsi que la taille du terrain (1400 m²) ne sont pas avantageux.

Monsieur Marc SOUTEYRAND précise qu'au départ il s'agissait d'un regroupement de commerce. Maintenant le projet s'orienterait plus vers une supérette et des cabinets médicaux. A ce jour, les activités

ne sont pas définies et elles sont évoquées suite à des contacts (notamment un de vendredi 20 juillet suite à un RDV pour un regroupement de thérapeutes).

Monsieur Jean-Claude CHABANIS indique que pour la superette il faut trouver un franchisé. Une grande enseigne ne voudra pas s'installer à son compte.

Les questions sont ouvertes

Monsieur Patrick LAVIALLE demande si des contacts ont déjà été pris pour la superette.

Monsieur Jean-Claude CHABANIS répond qu'il avait le contact d'une enseigne il y a 6 ans mais le projet ne l'intéressait pas. Il a essentiellement des personnes intéressées dans le milieu médical.

Monsieur Patrick LAVIALLE tient à préciser qu'en 6 ans les idées changent.

Monsieur Patrick LAVIALLE demande sous quel délai le projet pourrait voir le jour.

Monsieur Jean-Claude CHABANIS explique que le lancement du projet ne se fera qu'à partir de 70% de commercialisation. L'idéal serait d'avoir un point alimentation superette, boulangerie, un point presse l'agence postale et des services à la personne (tels que des cabinets médicaux...). Dans tous les cas il faut que le projet reste à l'échelle de la commune.

A l'heure actuelle, le projet n'en est encore qu'à l'esquisse. Le chiffrage des travaux, le business plan ou encore les plans ne sont pas établis. C'est le promoteur qui se chargera du démarchage pour remplir le bâtiment mais il est évident que la commune a tout intérêt à s'investir dans la promotion.

Monsieur Hervé GIAUFRET demande sous quelle forme seront attribués les lots (vente ou location).

Monsieur Jean-Claude CHABANIS répond qu'il est ouvert au deux propositions. Il est tout à fait envisageable d'avoir une copropriété horizontale.

30/2018 - Convention de participation financière pour achat de dispositifs enterrés avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

Le Maire rappelle la délibération du 20 juillet 2011, dans laquelle il était autorisé à signer une convention de participation financière avec la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas Vals pour l'achat d'un dispositif enterré de collecte des déchets à installer sur la place du Grand Village

Il explique que suite aux travaux d'aménagement de la place de Bréchnignac il serait intéressant de réaliser le même dispositif afin d'améliorer le cadre de vie de ses habitants et d'installer deux dispositifs enterrés de 2 bacs pour la collecte des déchets sur cet espace.

Ce dispositif permettra de supprimer les traditionnels conteneurs à roulettes.

Monsieur le Maire donne connaissance de la nouvelle convention de participation financière à intervenir avec la Communauté de commune du Bassin d'Aubenas pour l'acquisition et la pose du dispositif (remblaiement et mise en service).

La commune d'Ucel finance à 50% la fourniture du dispositif et se charge de réaliser les fouilles.

Il explique qu'à ce jour nous n'avons pas connaissance des nouveaux tarifs suite au changement de fournisseur mais que lors de la dernière convention, cette participation s'élevait à 6 139,37 € HT alors qu'elle était estimée à 6 807 € HT pour un bac enterré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :
APPROUVE la convention de participation financière avec la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas pour l'achat de deux dispositifs enterrés de collecte des déchets,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Mise en place du Régime Indemnitare RIFSEEP pour les adjoints techniques et les agents de maîtrise

Retirée

31/2018 - Remboursement de frais à un élu

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que pour la décoration de la nouvelle école Mme Annie CHARROUD, Adjointe, en charge du suivi de la construction de la nouvelle école a été amenée à effectuer des achats de tableaux et de stickers par internet.

Il présente le détail de ces factures accompagnées des bons de commande qui peuvent se résumer comme suit :

Date	Fournisseur	Montant	Imputation Budgétaire
10/07/2018	Pixers	557,70 €	2313 - Construction Décoration école
13/07/2018	Pixers	336,05 €	2313 - Construction Décoration école
	TOTAL	893,75 €	

Madame Annie CHARROUD ne prend pas part à la délibération

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le remboursement de la somme de 893,75 € à Annie CHARROUD, adjointe, pour l'achat de tableaux et de stickers,
- **AUTORISE** le Maire à mandater cette somme au compte 2313 - Construction Décoration école

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : Mme CHARROUD Annie

32/2018 - Participation citoyenne

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de M. Le Commandant Divisionnaire SIERRA, chef de circonscription de la Sécurité publique à Aubenas lors du dernier Conseil Municipal concernant le dispositif de participation citoyenne.

Il rappelle que la démarche consiste

- à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement et ainsi d'accroître la prévention de proximité
- à améliorer la réactivité des forces de l'ordre contre la « petite » délinquance et les incivilités.

Ce dispositif, basé sur le volontariat, est gratuit.

Les débats sont ouverts.

Madame Patricia DONDEY évoque le risque de perte la communication entre les administrés, les élus, l'éventuel côté répressif envers les administrés. Elle s'interroge également sur le nombre de "petites délinquances" dans la commune. Aider la police oui, mais y a t-il besoin de cette notion de "réfèrent"?

Monsieur Hervé GIAUFRET s'interroge sur la représentation des forces de l'ordre sur notre territoire, sur le long terme, ne risque-t-il pas d'y avoir une perte de cette représentation ?

Monsieur Cyrille AVIAS et Monsieur Patrick LAVIALLE s'interrogent quant à la manière de choisir les référents.

Le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas de créer une "gestapo de Cowboy" à Ucel.

Le réfèrent doit être volontaire mais ses antécédents seront vérifiés. L'idéal est d'avoir 3 ou 4 référents répartis sur la commune. Le réfèrent aura un numéro direct pour contacter l'agent de police (sans passer par le standard) lorsqu'il sera témoin ou qu'on lui aura rapporté un délit ou une incivilité. On lui demandera "d'ouvrir l'œil" au quotidien et de signaler à la police ce qui sort de l'ordinaire. Il ne pourra pas verbaliser, ni intervenir et ne sera pas armé.

Le Maire précise également que la délibération ne porte pas sur l'approbation du protocole mais sur le fait de continuer la démarche. Si le protocole ne convient pas le projet sera abandonné.

Le Maire propose de donner une suite favorable à ce dispositif et de continuer les démarches pour faire aboutir le protocole qui sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis FAVORABLE à l'adhésion de la commune à ce dispositif
- **AUTORISE** le Maire à continuer les démarches pour la présentation du protocole lors d'un prochain conseil.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 1)

Questions Diverses :

Nouvelle Ecole

Avant la réunion du conseil municipal les élus qui le souhaitent ont été invités à visiter l'école.

Madame Annie CHARROUD fait le point sur la nouvelle école :

- Le Maître d'œuvre et la commune ont réceptionné le bâtiment le 16 juillet. Il était à 90 % terminé. Il restait quelques points de réserves car les travaux n'ont pas été terminés mais ils seront rapidement levés (installation de la signalétique, la téléphonie, l'informatique, marquage au sol sur le parking et la cour et quelques finitions extérieures...).

- Une commission de sécurité s'est tenue le 20 juillet 2018. Elle a émis un avis défavorable car il y a eu une défaillance de l'alarme à incendie (problème avec les orages) et il manquait le CONSUEL (l'organisme qui assure le contrôle de l'installation électrique, et qui délivre l'attestation de conformité). La prochaine commission se tiendra le 17 août 2018, et devrait émettre un avis favorable si les quelques points sont résolus.

Les personnes présentes à la commission ont trouvé cette nouvelle école remarquablement bien réalisée et offrant des prestations et des organes techniques haut de gamme. Les futurs élèves ont beaucoup de chance de travailler dans ce cadre. Ils ont également précisé qu'elle servirait certainement de modèle et attirerait les visites d'autres communes.

- Le déménagement a commencé aujourd'hui. Une classe de l'école du haut a été entièrement déménagée. Si les employés arrivent comme convenu à en faire un peu tous les jours, le déménagement sera bien avancé à la fin de la semaine. Pour gagner du temps, certains meubles ont déjà été montés.

- Des formations pour l'utilisation du bâtiment et la sécurité incendie seront dispensées pour le personnel scolaires et communal.

- Financièrement, la construction et son aménagement rentre dans le budget défini.

Cette nouvelle école sera prête à accueillir tous ses élèves pour la rentrée, c'est à dire le 3 septembre 2018

Monsieur Marc SOUTEYRAND rappelle que l'inauguration est prévue pour le 23 septembre 2018 à 10h.

Madame Geneviève TROUILLAT tient à remercier et à féliciter Annie CHARROUD et Thierry ARNAUD qui de fait de leur investissement quotidien dans ce projet ont permis la réalisation d'un très bel outil.

Autres

Monsieur Cyrille AVIAS informe les membres du conseil municipal que l'ancien président du CAU Philippe LEMERY se lance dans l'aventure cinématographique et réalise un court métrage à Ucel.

Il s'agit d'une fiction certainement diffusée dans des festivals ou en local et qui valorisera la commune.

Monsieur Marc SOUTEYRAND informe que M. DEYDIER a fêté ses 90 ans. A cette occasion sa fille a demandé 90 petits messages. Le Maire a donc fait passer celui-ci en son nom et en celui du conseil municipal.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h30

Le Secrétaire de séance,
Cyrille AVIAS

